



Contrat intérim, la poste condamnée !

2^{ème} Etape !

Demande de négociations pour des cdisations collectives !

Le jugement du tribunal des prud'hommes de Nantes du 24 mai 2022 a ordonné à La Poste la requalification en CDI POSTE de 3 contrats de travail CDI intérim de collègues du courrier et reconnu l'atteinte à l'intérêt de la profession.



La CGT a donc demandé une audience à la Poste au niveau de la direction régionale pour négocier la CDisation des collègues précaires qui le souhaitent. (Déjà + de 30 dossiers pour le 44)

La Poste refuse et nous renvoi sur des négociations départementales.

Nous serons reçus le mardi 28 Juin pour le 44-85



Qui désire changer son contrat intérim en CDI Poste ?

La CGT Revendique des emplois perennes !

**Par la négociation, par la lutte,
Gagnons la CDisation !**

**Si vous souhaitez obtenir une embauche dans l'entreprise,
Prenez contact avec la CGT FAPT44 et ses représentants locaux,
Pour une étude de votre dossier, en communiquant
Vos noms/prénoms/téls/mails (cgtfapt44@orange.fr)**

Nos Contrats ! Nos Vies !